

## La lutte contre l'étalement urbain : une priorité

### Trouver un équilibre entre urbanisation, espaces agricoles et naturels : quels sont les enjeux de l'occupation du sol de la CARA ?

À la lumière des nouvelles préoccupations environnementales issues des Lois Grenelle II et du code de l'urbanisme, les schémas de cohérence territoriale (SCoT) doivent désormais fixer des objectifs chiffrés de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. La lutte contre l'étalement urbain et l'aménagement de l'espace de manière économe deviennent des priorités du SCoT. Dans ce cadre, la CARA a entrepris une étude exhaustive de son territoire pour inventorier et quantifier l'ensemble des espaces urbanisés, agricoles, forestiers et naturels. Cette analyse, réalisée sur deux périodes distinctes entre 1999 et 2006, puis de 2006 à 2014, a permis d'appréhender l'évolution de l'occupation des sols.

**ENTRE 1999 ET 2014, LES TENDANCES MONTRENT UNE AUGMENTATION DES ESPACES URBANISÉS.** À contrario, les espaces agricoles, forestiers et aquacoles voient leurs surfaces diminuer. Cette période est marquée par la présence de deux temps aux dynamiques différentes. Tout d'abord, entre 1999 et 2006, l'urbanisation tend à se développer alors que les espaces agricoles et forestiers sont en perte de vitesse. De 2006 à 2014, l'urbanisation connaît un ralentissement important. Parallèlement, la disparition d'espaces agricoles semble plus lente. De plus, les espaces naturels et aquacoles connaissent une légère diminution, respectivement d'environ 15 hectares.

Entre 1999 et 2014, ce sont les cultures agricoles qui connaissent la perte la plus importante avec 1 269 hectares consommés. Cette diminution des terres agricoles est plus importante sur la première période avec près de 852 hectares. Majoritairement, les cultures agricoles ont été consommées par des espaces urbanisés pour de l'habitat et les équipements. Les infrastructures routières (154 hectares), les équipements (81 hectares) ainsi que l'extension des zones d'activités économiques (85 hectares) participent également à la réduction des terres agricoles. La construction des bâtiments agricoles a participé à l'artificialisation des cultures agricoles à hauteur de 50 ha. Si les espaces agricoles régressent le plus, ils ne sont pas les seuls. Les espaces forestiers et aquacoles suivent cette tendance.

La régression des espaces forestiers s'explique de deux manières différentes. Au cours de la première période, les aléas climatiques et notamment la tempête de 1999 impactent principalement ces espaces. Tandis que sur la deuxième période, entre 2006 et

2014, les espaces artificialisés (habitat, équipements, infrastructures...) sont toujours les plus consommateurs. Au total, ce sont environ 156 hectares qui ont disparu.

De la même manière, les espaces aquacoles perdent 21 hectares entre 1999 et 2014. Cette régression s'effectue au profit de l'agriculture terrestre et des infrastructures routières et notamment la création de la RD 14 desservant la Presqu'île d'Arvert.

Les espaces urbanisés de la CARA ont connu la plus forte augmentation. Entre 1999 et 2014, ils progressent de 1 155 hectares.

Cette urbanisation s'est principalement développée entre 1999 et 2006. En effet, cette période voit l'extension des zones d'activités économiques déjà présentes telles que « Royan 2 » ou encore « Val Lumière » (67 hectares). Les équipements ou encore l'habitat progressent également de manière significative à hauteur respectivement de 497 ha et de 66 ha. Sur cette période, le développement des surfaces urbanisées intervient via le phénomène d'extension urbaine.

Entre 2006 et 2014, ces espaces continuent à se développer dans une moindre mesure. Le développement de l'urbanisation intervient en comblement des dents



1999 - Catégorie : agriculture



2006 - Catégorie : espaces urbanisés autres



2014 - Catégorie : habitat

creuses et sur des espaces résiduels au sein des espaces déjà urbanisés. C'est ce qu'on appelle la densification. De plus, cette seconde période voit l'émergence d'infrastructures de transports importantes (96 ha) telles que la RN 150 entre Saujon et Saintes qui devient une 2x2 voies.

Les espaces naturels connaissent également une augmentation de leur surface qui s'explique par deux phénomènes : le recul du trait de côte qui entraîne une augmentation des espaces maritimes et le polder de Mortagne-sur-Gironde, auparavant agricole, qui est redevenu un espace naturel.

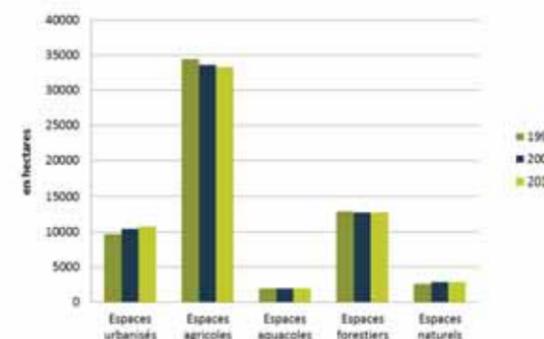
### UN ENJEU MAJEUR

La gestion optimisée de l'occupation des sols en fonction des usages est un enjeu pour permettre :

- une préservation des espaces agricoles ;
- une préservation des écosystèmes (réservoirs et corridors) ;
- une satisfaction des besoins en logements, équipements, commerces, services, ...

Une gestion économe du sol prenant en compte l'ensemble des besoins tout en respectant les espaces agricoles et naturels est un enjeu fort sur le territoire de la CARA pour 2040.

Évolution de l'occupation du sol entre 1999 et 2014



Conception : CARA - Pôle aménagement durable mobilité / Révisé le 01/09/2017. Source : Mode d'occupation des sols, CARA.

### PHOTOS INTERPRÉTATION EN 1999, 2006 ET 2014